



DÉCLARATION DE L'UNSA ÉDUCATION de l'Ain

Au CTSD du 7 novembre 2022

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous sommes réunis pour ce premier Comité technique de l'année et l'UNSA Éducation souhaite aujourd'hui d'abord attirer votre attention sur les problématiques des personnels autres qu'enseignants de notre ministère. Leur invisibilité aux yeux de l'opinion ne doit pas masquer la dimension essentielle de leur action.

Si les médias se sont emparés à juste titre des difficultés à disposer d'un nombre suffisant de personnels enseignants à la rentrée, les carences en personnels autres qu'enseignants n'ont pas ému aussi largement. Pourtant le système éducatif est un écosystème complexe qui ne tient et ne fonctionne de façon satisfaisante qu'à la condition que l'ensemble de ses éléments constituants soient en mesure de pouvoir contribuer à son équilibre.

Or, pour l'UNSA Éducation, il y a un véritable dérèglement structurel. L'élément le plus emblématique concerne la médecine scolaire. La problématique dépasse la question de pourvoir les postes vacants. Elle est devenue bien plus grave : c'est la survie de la médecine scolaire qui est en jeu. Les conditions de rémunération et de travail des médecins de l'E.N. sont telles que l'on ne peut s'étonner que les postes, déjà trop peu nombreux, ne soient pas pourvus. On assiste à un abandon politique de la médecine scolaire. Ce qui signifie un abandon des élèves sur les questions de santé. Avec pour conséquences un accroissement des inégalités dans notre pays.

Autre élément de préoccupation pour l'UNSA Éducation : les difficultés que rencontre le ministère à trouver des agents aggravent la situation initiale en dégradant les conditions de travail des agents en postes.

Des postes d'infirmières vacants, des postes d'assistantes sociales vacants, des professeurs non remplacés et ce sont autant d'éléments qui viennent à leur tour monopoliser l'attention des chefs d'établissement et les détournent de leurs missions de pilotage des établissements.

Le dérèglement structurel tient également à la sous administration endémique du ministère de l'éducation nationale. Le nombre d'agents à la charge de chaque gestionnaire de personnel est sans mesure avec les taux d'encadrement des autres ministères et sans commune mesure avec la charge de travail liée. De plus, la progression de nombre d'agents contractuels implique une gestion beaucoup plus chronophage que celles des agents titulaires dont la gestion est par principe collective.

Enfin, pour les établissements, l'accroissement du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, cette dernière représentant aujourd'hui et à elle seule plus de la moitié du budget de fonctionnement des collèges et lycées, pourrait également tendre la situation financière des EPLE jusqu'à conduire, parfois à échéance de cette année 2022, à des situations d'insuffisance de trésorerie. Ainsi, des annonces comme celles du président de la République au sujet du fonds pédagogique exceptionnel de 500 millions pourrait ne pas se traduire dans les faits, certains établissements destinataires des fonds se voyant contraints de mobiliser leur trésorerie pour faire face à des charges de fonctionnement incompressibles, au détriment de la pédagogie.

Les inégalités se multiplient, la pression insupportable qui règne y compris sur les cadres se traduit par un système anxiogène pour tous, où les conditions d'une gestion humaine des ressources s'est évanouie.

Pour l'Unsa-Education, le gouvernement n'affiche pas une politique ambitieuse de formation et d'accès aux certifications pour les personnels. Le budget formation reste stable et demeure axé sur les priorités gouvernementales du précédent ministre. Des priorités loin de répondre aux besoins exprimés par les enseignants et l'ensemble des personnels. Nous avons également

alerté les parlementaires sur le fait que les moyens en remplacement, nécessaires à ces départs en formation, notamment dans le 1^{er} degré, étaient très insuffisants.

Le SE-Unsa a souligné que le nombre de places en établissements spécialisés et en ULIS était insuffisant, ce constat est documenté dans le PLF. Ainsi, en 2021, seules 85,3% des notifications d'affectations en ULIS étaient couvertes. L'objectif affiché pour 2022 était de 90,5% et pour 2023 de 91%. Il s'agit d'un réel manque d'ambition du ministère sur ce sujet. Le défaut de places en ESMS conduit à bloquer des places dans les ULIS, empêchant les élèves qui devraient y être accueillis de pouvoir y être affectés. Cela contribue à réorienter des élèves en attente de place en milieu ordinaire.

Nous ne pouvons parler d'école inclusive sans évoquer les AESH. Leur nombre ne cesse de croître (+ 4000 ETP prévus au budget 2023) pour faire face aux besoins d'accompagnement. Ils sont plus de 132 000 et représentent donc plus un agent sur dix dans l'Éducation nationale. Leur rôle est essentiel dans le cadre de l'inclusion scolaire et de l'accompagnement des élèves en situation d'handicap. Même s'il y a eu la mise en place d'une nouvelle grille et d'un avancement automatique, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer leur rémunération et leurs conditions de travail. L'Unsa Education a renouvelé sa demande de création d'une indemnité de fonction et se félicite de l'extension du bénéfice des indemnités en éducation prioritaire aux AESH grâce à notre action en justice pour mettre fin à une injustice criante concernant les primes REP et REP+. Le ministère a préféré donner suite à notre revendication avant que la justice ne l'y contraigne. Quelle tristesse pour le dialogue social que d'en arriver là. Mais si c'est la seule voie pour que les choses avancent, alors nous recommencerons.

Enfin, c'est la première fois, depuis longtemps, qu'une rentrée a eu lieu avec un tel manque d'enseignants du premier et du second degré et donc d'élèves sans professeurs.

Nous n'avons cessé d'avertir que, pour les personnels de l'Éducation Nationale, les détériorations des conditions de travail, du pouvoir d'achat et de la considération publique, notamment de la part de leur ministre de tutelle, causaient et causeraient des problèmes lourds pour la qualité du service public que nous défendons tous ici.

La question de l'attractivité doit être appréhendée globalement et intégrer le besoin d'une revalorisation importante de tous les métiers ainsi que la qualité de vie au travail, la formation et le développement professionnel pour redonner du sens à nos métiers.

Il faut nous en donner les moyens et créer l'envie ; l'envie de travailler dans les métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, l'envie de participer à un projet commun pour réduire les inégalités scolaires et sociales et pour construire un avenir meilleur prenant en compte les enjeux du dérèglement climatique.

Je vous remercie de votre attention.

Karen Ansberque, et Catherine Pietrac pour l'UNSA Education 01